

La Nation

JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Entre croissance et décroissance

Contrairement à ce qu'écrivait Paul Valéry à la fin de la Première Guerre mondiale, notre civilisation ne sait pas qu'elle est mortelle. Elle le sait même moins que toutes les civilisations qui l'ont précédée. Aveuglée par la religion du Progrès, c'est-à-dire par la croyance en une maîtrise humaine croissante, générale et continue du monde, elle rejette comme sacrilège toute idée de finitude: la croissance perpétuelle, principalement économique et technique, est désirable en soi, et d'ailleurs inévitable.

Ce préjugé conquérant est mis en cause aujourd'hui, au motif que notre terre est trop peuplée, que ses ressources s'épuisent et se dégradent, que les produits non recyclables s'accumulent, que les sols deviennent stériles, que les eaux se corrompent, que des espèces animales disparaissent, que le climat se désordonne.

Pour les plus radicaux, ceux qu'on nomme les «collapsologues», il est déjà trop tard.

Certains réagissent à titre individuel en adoptant des comportements «écoresponsables», la culture bio, les cycles courts de la consommation locale, la réduction de la consommation et des déchets personnels, la fin des déplacements non essentiels, le recours aux produits durables.

D'autres leur objectent que cet idéal, certes louable, d'une vie frugale et peu productive n'est envisageable que dans les marges d'une société de production et de consommation axée sur la croissance et que, de surcroît, seule cette société qu'ils refusent peut nourrir une humanité croissante elle aussi.

On leur objecte encore que l'innovation technique permettra toujours de résoudre les problèmes posés par les innovations précédentes. En d'autres termes, comme le proclame Luc Ferry, il est possible de «croître à l'infini dans un monde fini».

A ces objections, le décroissant peut répliquer que la formule de Ferry est un acte de foi polémique, non une certitude démontrée. La prodigieuse réussite matérielle de la civilisation moderne engendre au contraire des problèmes qu'elle est incapable de résoudre, non seulement dans les domaines psychologique, moral, sanitaire, social et politique, mais même dans le domaine technique, où les maîtrises sectorielles se paient d'une perte de la maîtrise d'ensemble.

Le néo-libéral répondra au décroissant, et non sans raison, que la vie, celle des végétaux, celle des animaux, celle des hommes et des sociétés, est

naissance, croissance, invention, mission, conquête. On ne peut s'arrêter de croître sans une contrainte contre-nature. Il est significatif que, depuis le début de la pandémie et de la décroissance qu'elle a entraînée, à peu près tout le monde espère désespérément une reprise de la croissance d'avant.

Les décroissants répliqueront, et ils n'auront pas tort, que la vie est croissance, certes, mais qu'elle est aussi mort et décomposition. Naissance, croissance et mort dessinent un cycle plutôt qu'une ligne droite. Les civilisations sont des cycles, la nôtre aussi.

Or, le préjugé progressiste, propre à notre civilisation postchrétienne, qui veut que l'histoire du monde soit une marche inéluctable vers la perfection – société sans classe des marxistes, organisation collective infaillible des sociaux-démocrates, triomphe de la main invisible des libéraux, humanité augmentée des transhumanistes, peu importe – prétend transformer le cycle en ligne droite.

Il apparaît très difficile de sortir de ce schéma. Les écotecnocrates, qui baguent les animaux sauvages et désenchantent les paysages les plus intouchables avec leurs panneaux pédagogiques, prolongent inconsciemment l'illusion moderne de la maîtrise et du contrôle de la nature. Il en va de même pour les innombrables «plans climat» et «plans biodiversité», qui enserment le monde vivant dans les normes vétilleuses de la planification étatique. Et quand le pape François déclare, dans l'encyclique *Laudato si*, que «l'heure est venue d'accepter une certaine décroissance dans quelques parties du monde, mettant à disposition des ressources pour une saine croissance en d'autres parties», il se place lui aussi dans la perspective d'une maîtrise humaine globale de la marche du monde.

Des questions se posent. Comment conduire une politique de décroissance? La démocratie, qui repose sur la satisfaction des désirs immédiats d'une majorité d'électeurs, est-elle le régime adéquat pour imposer une politique d'austérité permanente à l'ensemble de la population? Et sinon, quel autre régime politique pourrait être assez fort et assez durable (!) pour y parvenir sans être écartelé entre l'urgence absolue affirmée par les climatologues, l'impossibilité de rénover rapidement les mœurs en profondeur, les exigences du soutien populaire à une politique de longue haleine et le respect des

libertés fondamentales? Est-il pensable de décréter une politique générale de décroissance dans un seul pays, au risque de le livrer sans défense à la concurrence étrangère? Et si l'on envisage une décroissance mondiale, quel est le pouvoir mondial qui pourrait s'en charger? Et avec quels moyens? La décroissance organisée d'en haut ne risque-t-elle pas, en outre, d'engendrer une croissance vertigineuse de l'empire bureaucratique?

Il faut encore mesurer les risques de la décroissance rapide en termes de faillites et de chômage, de désordres sociaux, de famines, de guerres civiles et de migrations. Ne pas s'en préoccuper, se contenter de répéter, en adoptant une posture visionnaire, que «c'est la décroissance ou le chaos», n'est-ce pas imiter la pensée néo-libérale dans son aveuglement irresponsable à l'égard des retombées néfastes de la modernité?

Si le Progrès est un mythe, mis en cause à juste titre, il reste qu'on constate, dans beaucoup de domaines, des progrès réels, effets heureux de la croissance. Cela nous incite à penser que la croissance, pas plus que la décroissance, ne doit être soutenue ou combattue pour elle-même.

En fait, nous souffrons de la croissance dans la mesure où elle est hors-sol, déracinée, disjointe du bien commun. Il faut la remettre à sa juste place en l'intégrant à la communauté politique, c'est-à-dire en la contraignant de se soumettre aux lois et usages qui y sont en vigueur. L'exemple le plus récent est peut-être celui de la République et Canton de Genève, qui a décidé souverainement que les livreurs et les chauffeurs de taxi *Uber* étaient des employés, avec les droits et les obligations de tout employé, et non

des travailleurs indépendants, comme le prétend la multinationale. A l'inverse, la Suisse a donné un exemple parfait de croissance non maîtrisée quand elle a décidé, par idéologie néo-libérale, ou désir obsessionnel d'alignement, d'appliquer le principe du Cassis de Dijon, qui autorise l'importation de produits non soumis aux exigences de qualité qu'on impose aux producteurs suisses.

Une Confédération qui garantit la paix du travail, défend les acquis sociaux face aux autres Etats, protège notre paysannerie en tant qu'élément de l'indépendance suisse et respecte les souverainetés cantonales; des cantons souverains qui promeuvent l'autonomie des familles et des corps intermédiaires, en particulier celle des communes; des communes qui ne sont pas que des pièces du dispositif étatique, mais aussi des communautés locales à forte capacité intégrative, voilà autant de réalités institutionnelles qui permettent de cadrer la croissance, de résister à ses arguments réduits aux seuls chiffres, de l'appriivoiser, de l'humaniser. Ils ralentissent son élan et réduisent son ampleur, certes, mais pour l'enraciner au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

Cette réponse de l'ordre politique à la croissance anarchique est partielle – elle ne fait notamment qu'effleurer son aspect idéologique. Elle est parfois décevante et toujours à recommencer. Mais elle est à notre portée.

Une éventuelle décroissance, comme celle que nous vivons ces derniers temps, devrait être elle aussi incorporée au bien commun – autant qu'on puisse incorporer un manque – par un effort exceptionnel de solidarité fédérale et cantonale. C'est le sens des aides financières extraordinaires apportées aux métiers touchés par les mesures de crise.

Olivier Delacrétaz

Plaidoyer pour le viricide

La mode s'instaure de parler de féminicide lorsque la victime d'un meurtre est une femme. Même la police cantonale s'y est mise. Nous n'avons rien contre cette innovation si l'on tient à souligner le sexe de la défunte. Le mot est correctement composé, sur le modèle de l'infanticide. Mais au nom de l'égalité, nous exigeons qu'on parle désormais, tout aussi souvent, du viricide.

Or ce vocable n'entre pas dans l'usage. Serait-ce que le néologisme, dans sa version féminine, résulte d'une incompréhension du terme

d'homicide? Que des féministes y voient encore une marque de l'oubli dans lequel est placé leur genre? Bien sûr, chacun n'a pas étudié le latin et l'acception générale du mot *homo* désignant l'être humain n'est pas connue de toutes et tous. On peut donc craindre que le mélange de l'idéologie et de l'inculture nous fasse bientôt descendre de la *femina sapiens*, que deux dames portant le même nom soient des gynonymes et que l'os de l'épaule, chez le beau sexe, devienne le féminiplat.

C.

Essai non définitif sur l'esprit de poésie

Qu'est-ce que la poésie? *Robert*: 1. Art du langage, visant à exprimer ou à suggérer par le rythme (surtout le vers) l'harmonie et l'image. 2. [...] 3. [...] 4. Propriétés poétiques qui peuvent se manifester dans toute œuvre d'art. 5. Qualité d'émotion esthétique (que peut éveiller un spectacle, un lieu, une situation).

On reste là en surface, mais il y a déjà tout de même une juste et première distinction entre la composition d'un poème et l'esprit de poésie, comme nous l'avions observé naguère (*La Nation* n° 2147), dans une réflexion qu'il nous faut poursuivre. Tout poème n'est pas nécessairement poétique; cette dernière affirmation a d'ailleurs quelque chose de tout à fait banal. Il s'en faut de beaucoup en effet pour qu'une suite de vers obéissant scrupuleusement aux règles admises quant aux rimes, au nombre de syllabes, à la césure, etc., par exemple un pur sonnet, soit véritablement poétique par le seul fait de la soumission à ces règles. Mais un *speech* de cantine, laborieusement mis en vers est moins terne, justement moins prosaïque que ce même discours en prose; pourtant l'auteur de ces couplets sait bien que son «poème» n'est pas une œuvre poétique. A l'inverse, on ne peut nier qu'il y a un esprit poétique non seulement dans des poèmes dits «en prose», mais même et surtout dans les proses d'un romancier, par exemple chez Ramuz dans *La Beauté sur la Terre*.

Il faut donc approfondir la distinction entre, d'une part, le poème à forme fixe, qui est tout simplement un art du langage, qui est destiné à l'oreille, à une récitation, qui est en quelque sorte un amusement, d'ailleurs non nécessairement dépourvu de poésie, comme l'est une fugue ou une chaconne, et d'autre part un texte poétique, un texte qui ne veut être que poésie et qui perdrait sa saveur s'il devait être contraint par le carcan de la prosodie classique. Philippe Jaccottet nous écrit, au moment d'accepter la charge de président d'honneur du Concours de poésie française dit de *La Feuille de chêne*: «Et juste une petite réserve concernant l'accent mis sur les formes classiques: la poésie vivante presque toujours s'en éloigne, et je craindrais qu'en insistant sur ce point, vous ne favorisiez que des épigones plus ou moins doués...» Les trois premières éditions du Concours semblent lui avoir donné raison! Tout de même, les poèmes «classiques» des lauréats apportent heureusement la preuve qu'aujourd'hui encore on peut écrire des poèmes, et même des sonnets dont la justesse et le rythme des vers créent la magie poétique.

Et puis il faut le dire, quitte à se répéter: non seulement il est extrêmement rare d'entendre réciter de mémoire des textes en prose; mais au contraire nous sommes tous capables de citer tout ou partie de maint poème. La prose échappe à la mémoire. Pendant des siècles et jusqu'à l'invention

de l'imprimerie, la grande poésie, Homère, Virgile, Horace, Lucrèce et tant d'autres, s'est transmise par voie orale, mode de transmission aussi sûr, sinon plus, que l'écrit. Faut-il donc aujourd'hui considérer que tout cela appartient à un passé révolu? Que si l'on est encore sensible à la beauté si originale de la récitation d'une Fable par un Fabrice Lucchini, tout effort dans l'écriture d'un poème que l'on devrait dire *par cœur* est voué à l'échec? La

seule poésie écrite, lue ou vue, mais non plus entendue, a-t-elle seule droit de cité? C'est assez probable... jusqu'au temps où le vers libre aura «trouvé sa rigueur» comme le souhaitait François Debluë. Mais en attendant il nous reste heureusement les innombrables trésors conçus dès le fond des âges et jusqu'à hier, dans des vers qui nous enchantent encore.

Daniel Laufer

Locavores

Le printemps marque le retour sur les étals des magasins d'une série de légumes et de fruits de chez nous. Ce n'est pas un hasard si la notion de «manger local» est de plus en plus au goût du jour. Acheter des produits de saison régionaux ou du pays est un gage de fraîcheur, d'alimentation diversifiée. C'est aussi l'occasion de faire d'intéressantes redécouvertes.

Nous avons certainement tous remarqué, en parcourant les rayons fruits et légumes, que l'on peut trouver de tout, et toute l'année. Pour satisfaire la clientèle, les supermarchés se font livrer de nombreux produits qui viennent de fort loin: des fraises d'Espagne ou des tomates du Pérou alors que, durant les mois de l'été, nos producteurs en proposent à profusion. Depuis quelques années pourtant, la tendance semble s'inverser avec une meilleure mise en évidence des produits locaux. C'est également l'effet de campagnes de sensibilisation politiques et médiatiques.

Il n'est pas très compliqué de modifier quelques-unes de nos habitudes pour mettre les aliments d'ici au cœur de notre assiette. Contribuant à faire vivre les entreprises qui nous sont proches, cela participe évidemment à la persistance de leur offre. Des chiffres de vente plus importants permettent à nos maraîchers et autres agriculteurs d'approcher leurs coûts de ceux de leurs concurrents internationaux. Economie locale et consommateur local, chacun y gagne. C'est du *win-win*, comme on dit aujourd'hui.

Prendre son temps et choisir intelligemment les produits fermiers et artisanaux de sa région, c'est d'abord préserver une agriculture maraîchère. C'est ensuite choisir une

manière saine et souveraine de produire et de se nourrir. Cela permet aussi de rencontrer des producteurs à la ferme ou sur les divers marchés où ils ont un stand. De rencontrer des commerçants qui aiment leurs produits parce qu'ils savent d'où ils viennent. Une telle démarche personnelle est sans doute plus plaisante et plus instructive que de pousser son chariot, en fin de semaine, dans un supermarché bondé.

Les produits frais de saison sont au maximum de leur qualité. Sélectionnés localement, ils n'ont transité au plus que sur quelques kilomètres avant de vous tenter dans votre assiette. De surcroît, et ce n'est pas négligeable, nos produits locaux sont souvent moins emballés: économie de carton ou de plastique et cela contribue à réduire les déchets. L'environnement, notre porte-monnaie et les finances régionales y trouvent leur intérêt.

Qu'y a-t-il de mieux pour célébrer la culture alimentaire de notre région et pour soutenir les marchés à la ferme de notre contrée qui mettent à notre disposition, toute l'année, des produits frais et de saison? Ces nouvelles habitudes garantissent aussi une occupation dynamique de nos terres agricoles, puisque l'argent que nous dépensons pour une saine alimentation circule localement. Cela permet enfin de préserver notre patrimoine, le savoir-faire de nos agriculteurs, la diversité des cultures et notre paysage.

Finalement, le fait de favoriser des aliments proches de chez nous et de soutenir l'agriculture nous permet également de soutenir notre souveraineté alimentaire.

Jean-Pierre Sueur

Les «Savoies en Pays de Vaud»: Lausanne dans les mutations du XIII^e siècle

1239, le pape Grégoire IX accepte à contrecœur la démission de l'évêque de Lausanne Boniface. Son départ inattendu plonge la cité et le Pays de Vaud dans l'incertitude. L'élection de son successeur au trône cathédral devient prétexte à une lutte d'influence pour la mainmise sur Lausanne et son arrière-pays sur lequel l'évêque détient la gestion temporelle au nom de l'empereur. Bourgeoisie urbaine naissante, Chapitre de la cathédrale, templiers, Bernois, partisans de Philippe de Savoie ou de Jean de Cossonay, tous tentent de placer leurs pions dans cette partie complexe. Ils ne sont pourtant que des intermédiaires dans une lutte à plus grande échelle entre guelfes et gibelins, entre le pape et un empereur excommunié. Qui fera allégeance à quelle puissance? Qui prendra l'ascendant lors de cette «Guerre de Lausanne»? Pour ne rien arranger, l'enquête d'un artisan et d'un métayer sur le vol d'un reliquaire de la nouvelle cathédrale jette le soupçon sur les protagonistes de ce roman et sert de canevas aux intrigues politiques et religieuses.

Cinquième roman historique de Renaud de Joux sur le Moyen-âge, *Les Savoies en Pays de Vaud* est une sorte de visite guidée dans la vie quotidienne du peuple des villes et des campagnes, des bourgeois, des corps de métiers et de la vie ecclésiastique et politique de Lausanne et du Pays de Vaud. Au travers d'amples descriptions, l'auteur

brosse un portrait du XIII^e siècle et de ses ambiances sans rien omettre de son caractère parfois violent, avec l'alcool, la maladie, l'insalubrité, et ceci sans toutefois tomber dans le travers d'une fresque idéalisée ou au contraire d'une fable «moyenâgeuse». Edité chez Cabédita, l'ouvrage s'appuie sur un travail de recherche d'envergure fournissant un cadre chronologique et des indications géographiques précises permettant de replacer l'histoire vaudoise dans les turpitudes de l'Europe médiévale. Seul bémol, l'utilisation parfois lourde du patois vaudois rend la lecture quelque peu artificielle mais n'enlève néanmoins rien au caractère immersif, coloré et didactique de l'ouvrage. Plus largement, ce roman met en exergue les mutations du XIII^e siècle marqué par la rupture de l'équilibre entre les trois Ordres, la centralisation progressive du pouvoir dans les villes, mais surtout la disparition de la féodalité au profit de nouvelles allégeances.

Comme le sait chaque lecteur de *La Nation*, Pierre II tirera son épingle du jeu dans cette «Guerre de Lausanne». Il inaugurerait trois siècles de domination savoyarde sur le Pays de Vaud par la diplomatie, l'argent, le prestige de sa naissance et le ralliement progressif des seigneurs vaudois. Même si la fin est connue, la lecture des *Savoies en Pays de Vaud* permet de se divertir en apprenant.

Edouard Hediger

Atlas

Troisième roman de Laurent Koutaïsoff, *Atlas* conte le périple introspectif de Christophe. Le protagoniste, enfant unique issu d'une famille aux moyens limités, a souffert toute son enfance face à son exclusion du monde de ses parents. Ces derniers ne pouvant satisfaire leur passion pour le voyage s'étaient emmurés dans un jeu de questions-réponses sur leurs destinations hypothétiquement favorites. Les guides de voyages, ciguë quotidienne de Christophe, ont remplacé toutes formes de littérature et l'émancipation intellectuelle qu'elles permettent, l'entraînant dans les méandres de la folie.

A la recherche de sa propre personne, Christophe commit

l'irréparable pour fuir son passé de solitude et commencer sa propre histoire. En sortant de prison, ce dernier est recueilli par les employés de la décharge municipale, aux passés alambiqués. Tous, en quête d'une nouvelle vie qui serait pleinement la leur, découvrent progressivement leur identité au travers de celles des autres.

Mélangeant conflits familiaux et études introspectives, Laurent Koutaïsoff propose une œuvre savoureuse, portée par un style puissant, aux portes de l'onirisme.

Simon Laufer

Le terrorisme ne justifie pas de centralisation

La Ligue vaudoise a soutenu le référendum contre la *loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme* (MPT)¹ et invite ses lecteurs à la refuser.

Cette réforme autoriserait l'Office fédéral de la police FedPol – soit une autorité administrative – à prononcer à l'encontre de «terroristes potentiels» (art. 23^e du projet de MPT) une batterie de mesures au nombre desquelles figure l'obligation de se présenter à des entretiens, une interdiction de contact, de périmètre ou de quitter le territoire, voire une assignation à résidence. Elle précise également que des moyens de surveillance électronique ou de localisation par téléphonie mobile peuvent être mis en place pour surveiller l'exécution des mesures ordonnées.

Pour qu'une telle mesure soit prononcée contre un terroriste potentiel, il faut que soit un canton, soit le Service de renseignements de la Confédération (SRC) en fasse la demande à la Police fédérale. Lorsque la demande émane du SRC, FedPol doit au préalable consulter le canton concerné.

Les partisans du projet soutiennent que cette procédure respecterait le fédéralisme. Qu'une demande de mesure puisse émaner d'un canton serait l'expression du principe de subsidiarité. Cela suffirait à préserver les souverainetés cantonales.

Nous ne partageons pas cet avis. Subsidiarité et fédéralisme ne sont

pas synonymes. La question qui compte n'est pas de savoir qui demande à qui, mais qui décide en fin de compte. Un canton simplement autorisé, par une loi fédérale, à solliciter une mesure de la Confédération est doublement diminué: non seulement il perd une compétence de législation dans le domaine concerné, mais encore il perd la compétence de prendre lui-même la mesure qu'il souhaiterait. Il s'agit d'une limitation touchant autant son pouvoir législatif qu'exécutif.

La Faculté de droit de l'Université de Lausanne a explicitement reconnu durant la phase de consultation «que l'activité de la Confédération, dans ce domaine, ne repose sur aucune base constitutionnelle»². Le projet de MPT n'est donc pas seulement une centralisation maquillée derrière les atours technocratiques de la subsidiarité, mais est – par-dessus le marché – anticonstitutionnel. Le peuple et les cantons n'ont jamais autorisé la Confédération à légiférer en la matière.

Le projet prétend vouloir garantir «l'ordre étatique», en le protégeant des actions destinées à l'influencer et «susceptibles d'être réalisées ou favorisées par des infractions graves ou la menace de telles infractions ou par la propagation de crainte» (art. 23^e MPT – Définitions). Mais pour cela,

la Confédération aspire une compétence dévolue aux cantons, déséquilibrant un peu plus notre ordre politique confédéral. Celui-ci représente pourtant bien plus que le très formel et abstrait «ordre étatique».

Certains affirmeront que seule la Confédération est à même de prendre de telles mesures antiterroristes et de les appliquer. Cela aussi est faux. En matière de hooliganisme ou de violences conjugales, les cantons, au nombre desquels le nôtre, ont démontré qu'ils pouvaient eux-mêmes mettre en place des dispositifs efficaces – et moins lourds que celui que prévoit le projet de MPT. Les cantons sont en outre déjà responsables, avec succès, de la poursuite pénale et de l'exécution des peines. Même au nom du principe de subsidiarité tel que le comprend le Conseil fédéral, cette centralisation ne serait pas justifiée.

Nous voterons NON.

Félicien Monnier

¹ Hediger Edouard/Monnier Félicien, «Loi antiterroriste: NON à la centralisation», *La Nation* n°2163 du 4 décembre 2020.

² Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme: prise de position de l'Université de Lausanne, du 20 mars 2018, p. 6. (https://www.admin.ch/ch/f/fgg/pc/documents/2917/Mesures-policières-de-lutte-contre-le-terrorisme_Avis.pdf).

† Mme Françoise Bonnard-Walter

Le 15 avril dernier, nombreux étaient les membres de sa famille et ses amis qui ont voulu rendre hommage au temple de Morges à Mme Françoise Bonnard, décédée le 9 avril, à Echichens. Elle était la veuve de notre membre et ami Alexandre Bonnard, décédé au mois de décembre 2018, et fille d'André Walter, lui aussi ami de longue date. Nous l'avons connue

toujours hospitalière, souriante, et nous faisant partager avec son mari son amour ensoleillé de la Provence. Artiste, elle a laissé dans de beaux tissus et dans ses toiles le témoignage de sa grande sensibilité. A sa famille nous adressons ici nos messages de vive sympathie.

D. L.

Occident express 80

Pour l'édition 2021 des Oscars, la Serbie a soumis «Dara de Jasenovac», et la Bosnie «Quo Vadis Aida». Le film serbe retrace l'histoire du camp d'extermination de Jasenovats où, durant la Seconde Guerre mondiale, les Croates alliés de l'Allemagne ont massacré – les chiffres sont sujets à dispute – environ 80'000 Serbes, ainsi que des Juifs et des Roms, dans des conditions tellement épouvantables que les officiers SS s'en plaignaient à Berlin. Le film bosniaque rappelle quant à lui le massacre de Srebrenica de juillet 1995, dont il n'est malheureusement pas nécessaire de rappeler les circonstances. Ainsi un film évoque les crimes dont les Croates se sont rendus coupables envers les Serbes, et l'autre évoque les crimes des Serbes envers les Bosniaques. Il y a tout d'abord des visées basement électoralistes derrière ces monuments de propagande déguisés en œuvres d'art. En plus de cela, cette histoire illustre ce qui me semble être le plus regrettable des traits de caractère des peuples ex-yougoslaves, je parle de ce qu'on pourrait appeler «le concours perpétuel de la plus grande victime». Les guerres consécutives à la dislocation de la Yougoslavie ont été le point focal des années nonante dans les médias. A la première guerre de ce

genre, on y suivait les événements en direct, à la façon d'une série télévisée. La communication et le marketing s'y sont vite imposés comme des armes d'une incomparable efficacité. Sans contestation, les vainqueurs ont été les Croates et les Bosniaques, le monde entier prenant fait et cause pour les agressés contre l'agresseur serbe. La Serbie, qui se considérait à la fois fondatrice et garante de l'unité yougoslave, n'entendait pas céder les acquis de deux guerres mondiales d'un auguste revers de la main, ceci tout en défendant dans une confusion fatale le nationalisme serbe. Appuyés et conseillés par les Américains, les Croates et les Bosniaques n'avaient, eux, qu'à se baisser pour ramasser les fruits de la bêtise criminelle des Serbes, tout en masquant leurs propres turpitudes derrière la nécessité. Pour les Serbes, cette défaite dans la guerre de l'image demeure intolérable. Ils avaient vaincu les Allemands en 1918 et en 1945 dans des sacrifices insensés. Le prestige dont avaient pu se parer le roi Alexandre puis le maréchal Tito sur la scène internationale, c'était la vraie victoire de ce petit peuple qui s'était rangé «du bon côté de l'histoire». Passer du rôle de libérateurs anti-fascistes à celui de boucher des Balkans leur semble, à ce jour, aussi incompréhensible qu'injuste. De leur côté, écœurés de constater que leur statut de vainqueurs ne leur a pas offert la prospérité, et que Belgrade redevient rapidement le pivot économique régional, les Croates et les Bosniaques se sentent trahis par l'histoire et par leurs amis d'autrefois. Et tout ce petit monde ne trouve ainsi rien de mieux à faire que de rappeler en boucle les massacres passés, condamnant ainsi leurs enfants à se haïr mutuellement. Et à se convaincre qu'à eux seuls revient ce titre si convoité de victime.

David Laufer

La gauche raisonnable... et l'autre

Dans *Domaine public* électronique, M. Jean-Daniel Delley critique la position des socialo-syndicalistes qui refusent l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes dans l'AVS tant que l'égalité salariale ne sera pas pleinement réalisée: *Un tel blocage relève de la politique du pire. Ce n'est pas en laissant la situation de l'AVS se dégrader que l'on accroît les chances d'une réforme favorable aux personnes pour qui l'AVS reste la ressource principale au moment de la retraite, principalement pour les femmes. [...] Espérer par ailleurs que le refus de l'augmentation de l'âge de la retraite puisse être un gage qui permette la réalisation de l'égalité des salaires est une illusion. [...] Autant ce combat (celui de l'égalité salariale) est important, autant il est vrai qu'il se livre de façon décentralisée (dans les entreprises) et qu'il n'aboutit pas par un simple acte législatif. Contrairement à la réforme de l'AVS qui, ayant*

essuyé des échecs successifs, ne peut plus attendre.

A l'inverse, Mme Léonore Porchet, conseillère nationale verte, pense qu'il faut refuser d'égaliser l'âge de la retraite tant qu'on n'aura pas mis fin à toutes sortes de désavantages dont, selon elle, les femmes souffrent: non seulement elles touchent des salaires moindres à travail égal (ce qui est de moins en moins le cas, n.d.l.r.), mais elles assument dans le ménage une bien plus grande part de la besogne non salariée; travaillant souvent à temps très partiel, elles n'ont guère accès au deuxième pilier; elles sont actives dans des branches où la rémunération est plus basse; après la retraite, elles continuent de se sacrifier en qualité de «proches-aïdantes»; etc. Il faut donc, avant de toucher à l'âge de la retraite, régler cette montagne d'inégalités. Autant dire qu'on ne réformerait pas l'AVS avant les calendes grecques.

J.-F. C.



«Quand une Eglise (réformée ou autre) n'a plus rien à dire, elle se replie sur l'activisme humaniste, social et/ou écologiste. [...] Si l'Eglise ne devait être que «mobilisée par l'Evangile», seule sa motivation la distinguerait d'une ONG humanitaire ou à vocation écologiste. [...] Il n'est pas

étonnant que les Eglises dépérissent si elles ne sont plus fidèles à leur raison d'être: permettre à Dieu de dire ce qu'il a à dire à l'humanité en ce début du XX^e siècle.»

Pasteur Jean-Denis Kraege, 24 heures, 10-11 avril 2021



La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

CO₂: une loi étatiste et trompeuse

Depuis environ un siècle et demi, le climat se réchauffe en Suisse et dans le monde. Ce réchauffement, indiscutable, nuit particulièrement à un pays alpin comme le nôtre, notamment aux glaciers et aux écosystèmes influencés par la température de l'air et de l'eau. Il perturbe également nos pratiques agricoles et pourrait sérieusement détériorer nos infrastructures. Dès le XX^e siècle les scientifiques ont débattu des causes de ce changement climatique. Le consensus actuel lui reconnaît une origine anthropique, principalement à cause de la production, dans les sociétés industrielles, de gaz à effet de serre.

On sait les passions déchaînées par ces questions, dont les réponses paraissent parfois terriblement dogmatiques. Outre une origine purement humaine au phénomène du réchauffement climatique, ne faudrait-il pas également laisser une place aux hypothèses plus larges tenant compte des ères glaciaires suivies de périodes plus chaudes, dont l'existence est historiquement avérée, ou encore de l'impact de l'activité solaire sur la température de la Terre?

Quoi qu'il en soit, de nombreux Etats ont décidé, par le biais d'accords internationaux, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

La Confédération a ainsi ratifié l'Accord de Paris en 2017, accord qu'elle entend mettre en œuvre par le biais d'une loi fédérale. Deux référendums ont abouti contre cette «loi sur le CO₂ révisée» dont le texte a été sévèrement critiqué tant à gauche qu'à droite¹. De ces critiques nous retiendrons deux arguments principaux.

Le premier soutient que renforcer les taxes sur le CO₂ et créer une nouvelle taxe sur les billets d'avion, afin d'alimenter un fonds pour le climat – comme le prévoit la loi – sont des mesures socialement et économiquement injustifiables et nuisibles. Elles pénalisent les familles à double titre: d'abord en les taxant plus, notamment par le biais d'une nouvelle taxe sur les billets d'avion, mais également en renchérissant le coût de la vie. Les entreprises, victimes elles aussi de l'augmentation de la pression fiscale, reporteront fatalement cette hausse sur leurs prix. Les PME, justement, seront punies deux fois: elles seront plus lourdement taxées, avec une aggravation de la taxe existante sur le CO₂, et elles subiront cette hausse dans le contexte d'une pandémie qui les fragilise déjà terriblement.

Le second argument est plutôt d'ordre technique. La Confédération entend investir, via son fonds pour le climat, dans les nouvelles

technologies, mettant entre autres en avant les véhicules électriques. Outre une manie bureaucratique délétère (on se souvient avec effroi de la tentative libérale-radical de créer une «loi fédérale sur l'innovation»), un tel tropisme techno-progressiste est dangereux et malhonnête. En effet, aucune consommation d'énergie n'est vraiment «verte» et le mouvement général de la transition énergétique est dans cette optique-là une vaste arnaque. Celle-ci se joue au détriment des pays étrangers qui possèdent les matières premières, notamment minières, nécessaires à la production des technologies prétendument propres telles que les éoliennes ou les voitures électriques. Or, comme l'affirment les défenseurs de la loi sur le CO₂, le problème des émissions de gaz à effet de serre est un problème planétaire et l'on ne peut valablement «délocaliser» la pollution si le réchauffement climatique qui en résulte concerne ensuite toute la planète – sans parler de l'immoralité et de l'hypocrisie du processus². L'abandon simultané de l'énergie atomique, ainsi que l'intensification de la numérisation, poseront également de graves problèmes énergétiques à l'avenir, qu'il n'est pas

nécessaire d'empirer avec de nouvelles législations écologistes restrictives.

Rappelons finalement que la Suisse, dont l'impact en termes d'émission de CO₂ est minime en comparaison internationale, réduit déjà ses émissions petit à petit depuis les années 1990, grâce à des aménagements sociaux et à une innovation technologique raisonnable. Taxer la population et promouvoir une transition énergétique trompeuse au profit d'objectifs irréalistes ne sont pas des solutions. Par conséquent, nous voterons NON à une loi injuste pour la population, irréaliste et malhonnête dans sa manie technophile.

Lionel HORT

¹ Lire à ce sujet l'article de M. Antoine Rochat dans *La Nation* n°2162 du 20 novembre 2020, qui présente les mesures prévues par la loi ainsi que les critiques de gauche et de droite, notamment du point de vue de la souveraineté cantonale lésée une fois de plus par la réglementation fédérale.

² Il suffit pour s'en convaincre de visionner l'excellent reportage de M. Guillaume Pitron intitulé *L'illusion de l'énergie verte – La face cachée des énergies vertes*, disponible sur la chaîne Arte, ou encore de consulter l'ouvrage de M. Philippe Bihoux intitulé *L'Age des low-tech: Vers une civilisation techniquement soutenable*, concernant une problématique similaire.



Coupable égale barbouillable

Dans la famille Barbapapa, on connaissait Barbouille, l'artiste hirsute. Mais ça, c'était avant. Barbouiller, aujourd'hui, n'est plus une activité artistique. C'est désormais un acte militant. Vous êtes mécontent, contrarié, indigné? Barbouillez!

On a connu, il n'y a pas si longtemps, des anarchistes qui pratiquaient une autre forme de barbouillage, moins salissant et plus élégante: l'embardouffement de tarte à la crème. Ces entarteurs entartaient autant à gauche qu'à droite, et ils se prenaient parfois quelques sévères rossées. Mais ça, c'était avant. Aujourd'hui, ce sont les pompeux cornichons qui barbouillent, à la peinture, et en toute impunité.

LE COIN DU RONCHON

On en a beaucoup vu au cours de ces dernières semaines. A Fribourg, des féministes irascibles sont allées barbouiller de peinture les voitures du journal *La Liberté* (tout un symbole). Au même moment, à Lausanne, ce sont des véhicules de pompiers qui ont été maculés par une branche dissidente des zadistes du Mormont. (Les zadistes officiels n'ont pas osé assumer. A moins, peut-être, qu'il ne s'agisse de la conseillère municipale en charge de l'immobilité, qui ne veut plus voir

aucun véhicule, fût-il de la couleur de la majorité, traverser sa ville.) Mais on se souvient aussi que l'aérodrome de la Blécherette, il y a quelques mois, a eu droit au même barbouillage, de même que le Grand Théâtre de Genève il y a quelques années. Les exemples abondent, toujours fondés sur le même réflexe: coupable égale barbouillable!

Quelles seront les prochaines cibles des barbouilleurs?

Les voitures: c'est fait. Les avions: c'est fait. Les trains sont régulièrement tagués, mais pas pour des motifs idéologiques, car ils sont des icônes de la Juste Foi. Il reste donc les bateaux. Tous les bateaux. Même les voiliers. En France, après la suppression des subventions accordées à une association offrant des baptêmes de l'air à des enfants handicapés (la maire de Poitiers ne veut plus que l'aviation fasse rêver les enfants), ce sont celles versées à un club de navigation à voile qui sont contestées, au motif qu'il ne faut pas subventionner «des sports qui émettent des polluants».

On peut bien en rire; en attendant, et avec le retour des beaux jours, les rives du Léman risquent bien d'offrir un nouveau terrain d'indignation aux barbarEs barbouilleuses de la Juste Foi. «Iels» seront alors tout au bord de l'eau. Très près du bord. Mais on aurait tort de nous prêter des intentions que nous n'avons pas.

Un atlas historique de la Suisse

Un nouvel atlas a paru il y a quelques mois aux Editions Livreo-Alphil, à Neuchâtel: *Atlas historique de la Suisse, L'histoire suisse en cartes*, de Marco Zanoli et François Walter. Le premier a réalisé les cartes, sur le modèle graphique qu'il a utilisé pour les cartes de Wikipédia – on constate la ressemblance et la qualité, avec ses couleurs vives –, et le second est le savant professeur de Genève, auteur notamment d'une *Histoire de la Suisse* en cinq volumes. Le précédent atlas historique suisse était celui d'Hektor Ammann et Karl Schib et datait de 1951. C'est dire qu'on ne se lance pas souvent dans ce genre de défi!

Le nouveau recueil remonte à la préhistoire, et c'est trois millénaires qui se déroulent au long des 111 cartes, réparties en 25 sections. Nous nous sommes parfois moqué de ces cartes de la Suisse primitive où n'étaient représentés que les premiers cantons, avec du blanc tout autour, comme si rien d'autre n'existait que cette sorte d'oasis confédérale au milieu du désert. Ici le reproche serait infondé: la plupart des cartes générales présentent la situation de notre Confédération avec ses voisins, généralement, de Florence à Bruxelles et de Marseille à Vienne. Bravo! On se rend compte qu'au cours de l'histoire, le territoire actuel de la Suisse a souvent été écartelé entre des ensembles bien plus vastes, et que la construction de 1815, qui rend permanente une situation qui se forme déjà au cours du XV^e siècle, reflète un vrai puzzle de destins fort différents. Les cartes de la section du Moyen Age sont particulièrement stimulantes à cet égard.

Nous avons aussi été frappé par les cartes qui présentent la formation des cantons de 1803, parfois morcelés à l'extrême comme c'est le cas de la Thurgovie ou de Saint-Gall, très différents du Tessin ou du Canton de Vaud, pour lequel on comparera les territoires des pages 55 et 135 (voir aussi pp. 78-79). Les cartes dont le titre commence par «Le développement territorial de la cité-Etat de...» montrent que les frontières compliquées des cantons que nous connaissons ont un fondement historique ancien. Pour le Jura, sujet actuel, on constatera la complexité de l'histoire dans les mosaïques très précises des pages 143 et 183.

Les textes, exacts et accessibles, commentent les cartes; ils présentent la complexité extrême de «l'histoire suisse», ou plutôt le développement des nombreux espaces politiques qui appartiennent aux royaumes, duchés, comtés et autres principautés, au détriment desquels les villes aristocratiques et commerçantes de la Confédération se tailleront des espaces importants, les futurs cantons suisses.

Pour les XIX^e-XXI^e siècles, les cartes montrent clairement les aménagements de détail des frontières (la vallée des Dappes), mais aussi les grands mouvements que sont l'industrialisation, les voies de communication, le suffrage féminin, sans oublier l'histoire européenne autour de notre pays.

Voilà un ouvrage majeur pour tenter de comprendre le riche passé de l'actuel territoire suisse.

Yves Gerhard